

Monsieur David LIBEAU

[dada+request-8732-ec586736@madada.fr](mailto:dada+request-8732-ec586736@madada.fr)

Paris, le **07 JUIN 2023**

**Saisine CADA n°23006230**  
**(à rappeler dans toute correspondance)**

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier électronique reçu le 15 avril 2023 aux termes duquel vous nous interrogez sur le nombre de plaintes reçues concernant l'envoi de messages électroniques par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques au sujet de la réforme des retraites et sollicitez la communication des documents administratifs suivants :

- *« Les échanges écrits, courriers reçus et envoyés, enregistrements vocaux ou vidéos, comptes-rendus de réunions entre la CNIL et le commissaire du Gouvernement ou les différentes parties (ministres, ministères et tout autre personne) de ces mêmes plaintes ;*
- *Les procès-verbaux et comptes-rendus des contrôles effectués par la CNIL concernant ces plaintes ;*
- *Les directives de la présidente de la CNIL aux commissaires, agents et services en charge de l'instruction de ces mêmes plaintes et concernant l'instruction de ces plaintes ».*

En application de l'article L.311-2 du code des relations entre le public et l'administration, le droit à communication des documents administratifs ne s'applique pas aux documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration.

Les plaintes reçues sont toujours en cours d'instruction, les documents qui s'y rapportent revêtent donc un caractère préparatoire à ce stade.

Il résulte de ce qui précède que la CNIL ne peut donner une suite favorable à votre demande de communication des documents sollicités.

Conformément aux dispositions de l'article R. 343-1 du CRPA, vous avez la possibilité de contester la présente décision dans un délai de deux mois suivant sa notification en saisissant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) par lettre, télécopie ou par voie électronique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Delphine LEGOHEREL

Directrice adjointe

Direction de la protection des droits et des sanctions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)